

ASSEMBLÉE NATIONALE28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 526

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 11 QUATER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« étrangers »,

les mots :

« résidant habituellement à l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.